

## Bulletin d'information de la fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL)

### L'édito

2022 aura été une année difficile pour notre économie.

Après une certaine pandémie, la situation géo-politique provoquée par la guerre en Ukraine aura amené des changements et réflexions à tous les niveaux de l'économie.

L'inflation, même si elle est moindre en Suisse qu'en Europe, a des répercussions sur les décisions d'achat des consommateurs.

Le 1er trimestre 2023 a vu une augmentation des prix au rayon allant de 6 à 11% pour les produits laitiers (source : NielsenIQ Switzerland).

Une diminution de -3.5% de la production fromagère indigène amène plus de matière première dans nos centrales laitières.

Les restrictions de fabrication de -6% sur le Gruyère AOP et de -5% sur le Vacherin Fribourgeois AOP pour cette année sont la conséquence d'un marché très tendu, en particulier sur le marché d'exportation.

Si les prix du lait de centrale ont évolué de manière favorable en 2022, ce début 2023 est plus compliqué.

Toutefois, le prix indicatif du lait A a pu être maintenu pour le 3ème trimestre à 81 ct. La différence du prix du lait de centrale entre la Suisse et le marché européen est à nouveau en augmentation, ce qui a une répercussion négative sur le prix du lait B.

Dans ce contexte d'incertitudes, toute l'équipe de la FSFL vous souhaite tout de même un bel été et plein succès sur vos exploitations.

Cordialement

André Brodard, directeur

### Production laitière

La production cumulée de janvier à avril 2023 s'est élevée à 1 172 835 tonnes. Elle était ainsi supérieure de 14 037 tonnes (+1,2%) à celle de la même période en 2022 et inférieure de 14 846 tonnes (-1,25%) par rapport à 2021.

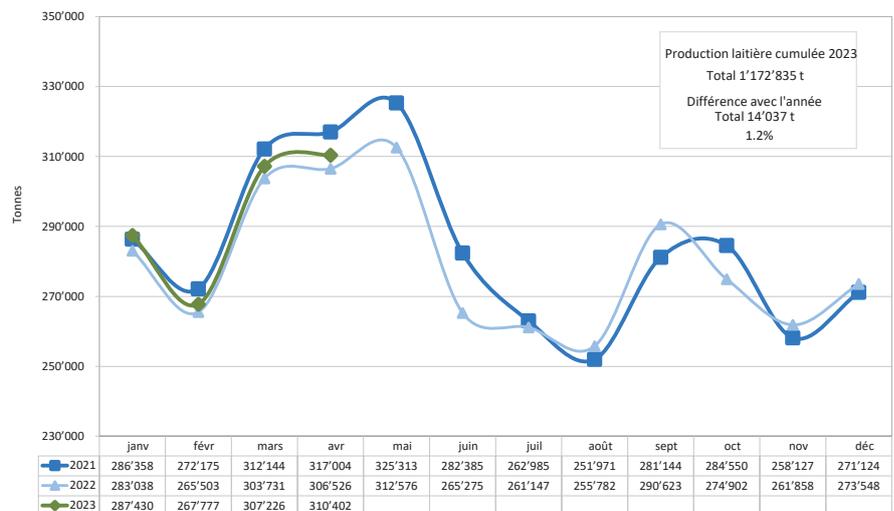
En ce qui concerne le lait sous gestion de la FSFL, le lait des fromageries avait une évolution

à -4,93% et le lait de centrale à +5,07% pour atteindre au total -0,86%, correspondant à une diminution de 1,015 mio de kg de lait par rapport à la même période à fin avril 2022.

### Production nationale

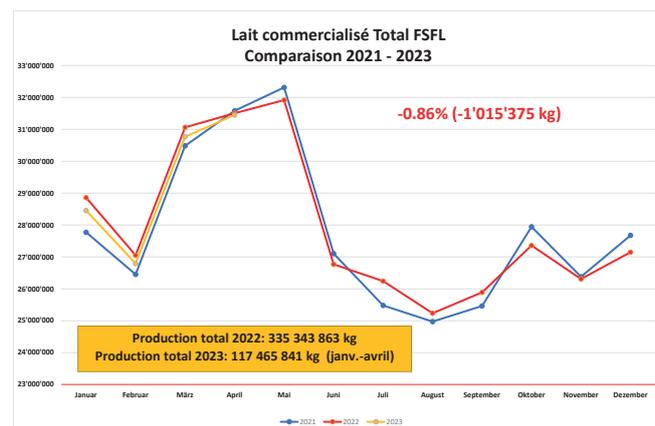
Production laitière mensuelle en 2023 (Lait de la zone franche et lait du Liechtenstein inclus)

Source : TSM Fiduciaire



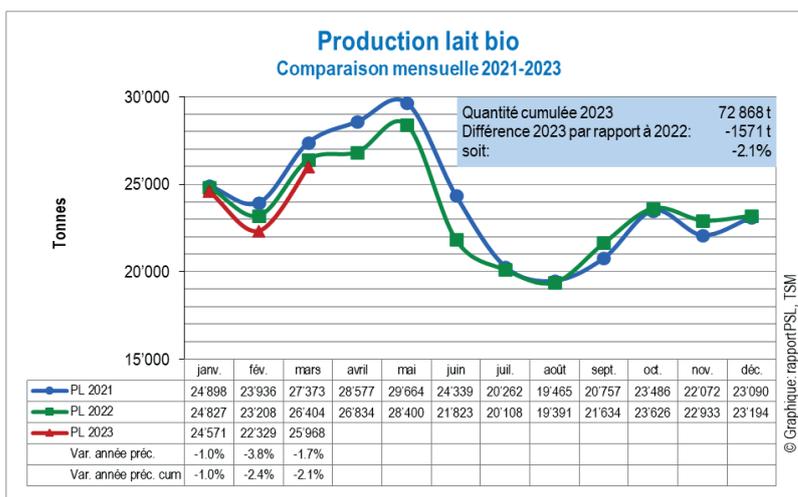
### Production Totale sous gestion FSFL

Situation à fin avril 2023



## Production de lait bio

La production cumulée de lait bio de janvier à mars 2023 s'est élevée à 72 868 tonnes. Elle était ainsi inférieure de 1 571 tonnes (-2,1%) à celle de la même période en 2022 et inférieure de 3 339 tonnes (-4,4%) à celle de la même période en 2021.



Source TSM Fiduciaire Sàrl

## Le marché du beurre

### Production de beurre

#### Évolution du beurre

Beurre	Mai 2023	Variation en glissement annuel		janv. - mai 2023	Variation cum. par rapport à l'année précédente	
		tonnes	%		tonnes	%
Production de beurre	4'226	+357	+9.2	19'837	+2461	+14.2
Ventes de beurre en Suisse *	3199	+159	+5.2	15160	-557	-3.5
Exportations de beurre *	0	0	0	0	0	0.0
Stocks surgelés à la fin du mois	4'997	+2397	+92.2			

Source : OSB (données sans quantités industrielles)

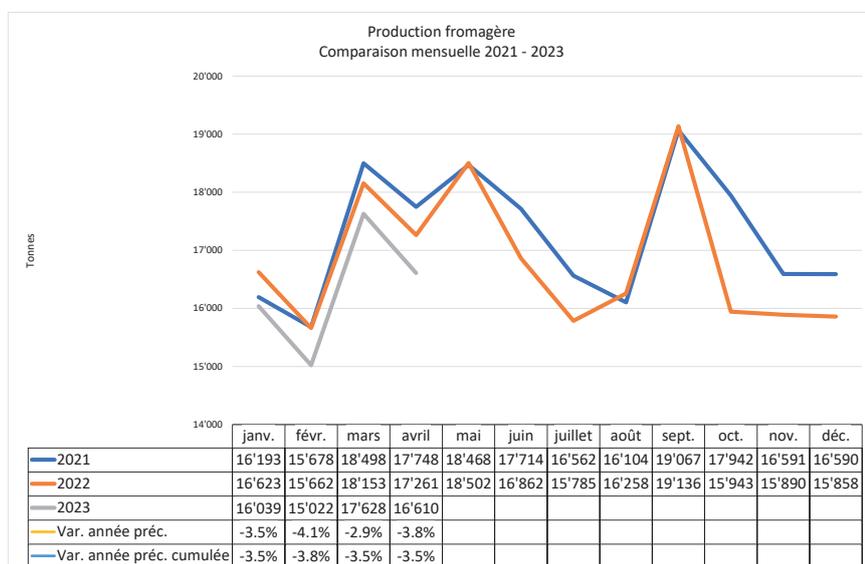
\*Toutes les quantités sont converties en beurre à 82 % de MG

En mai 2023, la production de beurre a augmenté de 357 tonnes par rapport à 2022. Les fabricants de beurre ont produit 4 226 tonnes de beurre. Cela correspond à une hausse de 9,2% par rapport à mai 2022. Les ventes enregistrées pendant la même période ont augmenté de 5,2% ou de 159 tonnes pour s'établir à 3 199 tonnes.

Fin mai 2023, les stocks de beurre congelé en Suisse s'élevaient à 4 997 tonnes. Ce sont 2 397 tonnes ou 92,2% de plus que l'année précédente.

## Le fromage

### Fromages : Production à fin avril 2023



La production cumulée de janvier à avril 2023 s'est élevée à **65 299** tonnes. Elle était ainsi inférieure de **2 400** tonnes (-3,5%) à celle de la même période en 2022.

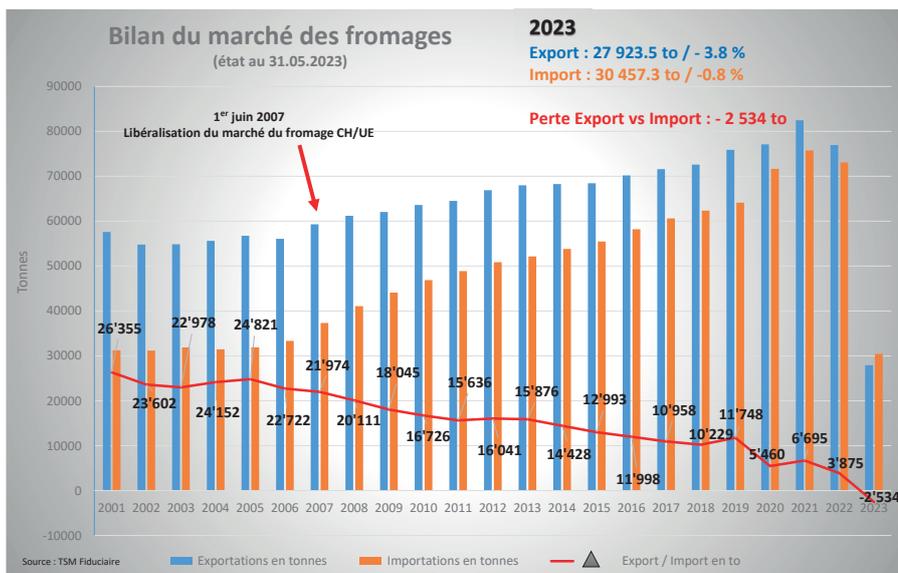
#### Production, cumul à fin avril 2023

Gruyère AOP : 10 801 to (-7,5%)

Vacherin Fribourgeois AOP : 744 to (-2,6%)

**Total Suisse : 65 299 to (-3,5%)**

## Fromages : Exportations à fin mai 2023



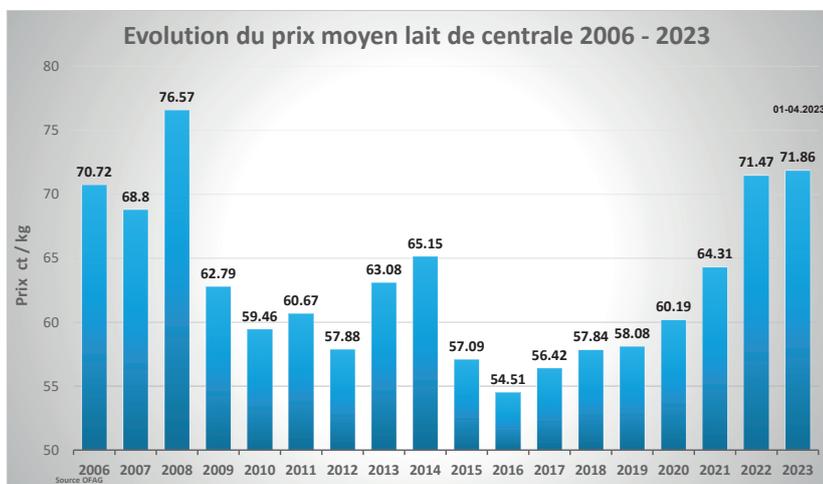
### Exportations, cumul à fin mai 2023

<b>Gruyère AOP :</b>	<b>4 686 to (-11,44%)</b>
- Europe :	2 841 to (-11,29%)
- France :	674 to (+1.20%)
- Allemagne :	1 245 to (+10.37%)
- Benelux :	282 to (-29.50%)
- Autres Pays (dont USA) :	1 844 to (-18.01%)
<b>Vacherin Fribourgeois AOP :</b>	<b>120 to (+2.22%)</b>
- Europe :	113 to (+3.67%)
- Autres Pays (dont USA) :	6 to (-25.00%)
<b>Total fromages suisses :</b>	<b>27 924 to (-3.8%)</b>

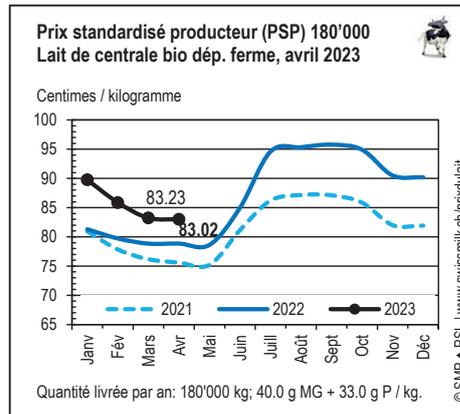
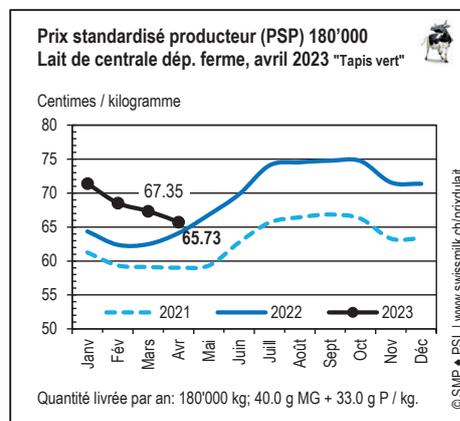
## Prix du lait

### Lait de centrale conventionnel

Le prix moyen 2022 du lait conventionnel de centrale atteint à fin décembre 71.47 ct/kg de lait. Sur les quatre premiers mois de l'année 2023, le prix moyen atteint les 71.86 ct/kg de lait (source : données OFAG).



### Monitoring des prix PSL



### INTERPROFESSION DU LAIT BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Prix indicatifs 2023 en cts./kg

Mois/Monat	jan/Jan	fév/Feb	mar/Mär	avr/Apr	mai/Mai	jui/Jun	jul/Jul	aoû/Aug	sep/Sep	oct/Okt	nov/Nov	déc/Dez
Segment A	81.0	81.0	81.0	81.0	81.0	81.0	81.0	81.0	81.0			
Segment B	61.0	58.7	57.4	57.4	55.9	56.1	56.1					
Segment C	37.5	33.5	32.5	32.6	30.0	30.6						
LTO+	68.3	65.6	63.0	59.2								

Pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2023, le prix du lait A est maintenu à 81 ct/kg de lait. En juillet 2023, le prix B s'est restablisé à 56.1 ct/kg de lait.

## ■ Adaptation des quantités de Gruyère AOP et Vacherin Fribourgeois AOP



En 2023, les quotas de base de chaque fromagerie ont été augmenté de +1%.

Avec des stocks de Gruyère élevés (surtout sur les 12 mois et plus), le comité de l'IPG décidait, lors de sa séance du 22 mars 2023, une restriction de -6% sur les quantités de base.

En date du 6 juin 2023, le comité de l'Interprofession du Gruyère a communiqué une nouvelle restriction sur la fabrication du Gruyère AOP.

En raison des stocks toujours élevés, une restriction de -10% est communiquée sur les quantités annuelle 2023 (correspond à -9.1% sur les quantités 2022).

Après calculation des nouvelles quantités entre la FSFL et les acheteurs de lait et présidents, chaque producteur recevra par courrier ses quantités de lait définitives pour l'année 2023.

Rappelons que le Vacherin Fribourgeois AOP applique une restriction annuelle de -5% sur cette année.

La fédération laitière rend attentifs toutes les sociétés de fromagerie à ne pas laisser produire des copies de nos fromages AOP pour compenser les restrictions sur le Gruyère et le Vacherin Fribourgeois, afin d'éviter un engorgement supplémentaire du marché qui ne serait pas le bienvenu.

## Enquête auprès des productrices et producteurs de lait



Le canton de Fribourg se caractérise depuis longtemps par une économie laitière forte et dynamique. Les productrices et producteurs ainsi que les éleveuses et éleveurs à la base de ce dynamisme sont soutenus par leurs organisations, par les transformateurs actifs au niveau cantonal mais aussi par le canton de Fribourg et le monde politique.

En 2023, les défis pour les productrices et producteurs de lait ne manquent pas ! De son côté, le canton de Fribourg tient à poursuivre sa politique de soutien et de promotion de l'économie laitière. C'est dans cet esprit que Grangeneuve, avec le soutien de la FSFL, lance une étude sur l'avenir de la production laitière dans le canton de Fribourg.

Question 1 :

**Que produisez-vous sur votre exploitation laitière ?**

**Ne pas tenir compte du lait de restriction dans votre réponse.**

Il est possible de cocher plusieurs réponses.

- Lait de centrale
- Lait de fromagerie
- Lait d'alpage

Concrètement, il s'agit de s'adresser à toutes les productrices et à tous les producteurs de lait via un sondage en ligne afin qu'ils puissent s'exprimer sur l'avenir de leur métier, de leur exploitation, sur leurs motivations et sur leurs doutes. La valorisation du questionnaire a été confiée à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen (HAFL).

Question 3 :

### Quelle est la part du chiffre d'affaires de l'exploitation qui provient de l'atelier laitier ?

**L'atelier laitier comprend la vente de lait et la vente d'animaux. Il s'agit du chiffre d'affaires sans les paiements directs.**

- <50%
- 50-75%
- >75%
- Je ne sais pas

Participer au sondage en ligne dure une vingtaine de minutes et toutes les réponses sont transmises de façon anonyme : profitez de cette occasion unique de pouvoir vous exprimer sur l'avenir de votre profession !

**Lien vers le sondage : <https://ww3.unipark.de/uc/HAFL/5b15/>**

L'anonymat est garanti. Vos données et vos réponses seront traitées de manière confidentielle par le groupe de recherche de la HAFL et serviront à la mise en valeur globale de l'étude. Vos données ne seront pas utilisées individuellement et en dehors du cadre de la recherche. Le logiciel EFS survey Unipark utilisé pour ce questionnaire assure la protection des données récoltées.

Question 6 :

### A quel(s) programme(s) de bien-être des bovins participe votre exploitation agricole de base ?

Il est possible de cocher plusieurs réponses.

- SRPA (sorties régulières en plein air)
- SST (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux)
- Aucun

**La durée du questionnaire est d'environ 20 minutes.**

En espérant une participation élevée des productrices et des producteurs fribourgeois(es), gage d'une meilleure fiabilité des résultats, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

**Pascal Toffel, Directeur**

—  
Grangeneuve  
Rte de Grangeneuve 31  
1725 Posieux

**André Brodard, Directeur**

—  
Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL)  
Route de Riaz 95  
1630 Bulle



## Tapis vert / Swissmilk green

Vue d'ensemble des critères pour la 1ère phase

### 10 Exigences de base : EB

#### Bien-être animal

- ◆ SST ou SRPA
- ◆ Protection des veaux : 21 jours
- ◆ Intervalle de traite : expositions
- ◆ Protection des animaux aux expositions: CTEBS
- ◆ Prévention de l'abattage de vaches gestantes : Proviande

#### Affouragement

- ◆ Aliments fourragers durables : soja et tourteaux de soja durable
- ◆ Pas de graisse et d'huile de palme

#### Autres

- ◆ Optimisation de l'utilisation d'antibiotiques : interdiction spécifique
- ◆ Biodiversité: prestations écologiques requises PER
- ◆ Chaque vache porte un nom enregistré dans la BDTA

#### Utilisation du sol



#### Rentabilité et revenus, social

#### Détention – Bien-être

#### Formation base et continue

### 8 exigences supplémentaires : ES – 2 doivent être remplies

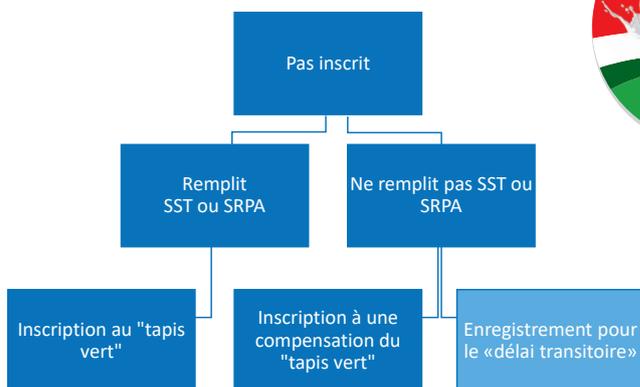
- ◆ SST et SRPA
- ◆ Prestation par jour de vie
- ◆ Pas d'utilisation préventive d'antibiotiques
- ◆ Médecine complémentaire
- ◆ Sécurité sociale
- ◆ Exploitation formatrice reconnue
- ◆ Formation continue
- ◆ Ecole à la ferme

## Lait durable suisse

«swissmilk green», le standard de production pour le «lait durable suisse» a été introduit en septembre 2019. Les directives de cette norme de production concrétisent le niveau élevé de l'économie laitière suisse en matière de bien-être animal, d'affouragement, de durabilité et de société. Dix exigences de base ont été définies et, en outre, deux exigences supplémentaires issues d'une sélection doivent être mises en œuvre.

## Processus pour les exploitations non encore inscrites au « tapis vert »

Les exploitations laitières qui ont des difficultés à participer à l'un des programmes éthologiques de la Confédération (SST, SRPA ou contribution pour la mise au pâturage) et à remplir par conséquent les exigences du « tapis vert » peuvent choisir entre trois compensations ou, si l'arrêt de la production ou la remise de l'exploitation est prévue, justifier qu'elles remplissent les conditions pour bénéficier du « délai transitoire ».



## 1. Compensation « Programme de santé de base pour le bétail laitier »

L'exploitation laitière s'engage à réaliser, ensemble avec le vétérinaire traitant, le contrôle de santé payant du programme de santé de base pour le bétail laitier.

De plus, les vaches laitières bénéficient des sorties suivantes :

- Pendant le semestre d'été au moins 26 jours par mois (courette) ;
- Pendant le semestre d'hiver (novembre à avril) au moins 30 jours (selon OPan), pas plus de 14 jours à suivre sans sortie.

## 2. Estivage

Les vaches laitières sont estivées pendant au moins 80 jours en moyenne chaque année (exploitation d'estivage selon BDTA).

Lorsque les vaches laitières se trouvent sur l'exploitation de plaine, elles bénéficient des sorties suivantes (sans pâturage) :

- Pendant le semestre d'été au moins 26 jours par mois ;
- Pendant le semestre d'hiver au moins 13 jours par mois.

### 3. Au minimum 8 ares de surface herbagère par vache pour l'affouragement à l'état frais

Au minimum 8 ares de surface herbagère par vache sont utilisés pour l'affouragement à l'état frais sur l'exploitation laitière (coupe d'herbe ou pâturage).

De plus, les vaches laitières bénéficient des sorties suivantes (sans pâturage):

- Pendant le semestre d'été au moins 26 jours par mois ;
- Pendant le semestre d'hiver au moins 13 jours par mois.



#### Délai transitoire (sans supplément)

Raison	Documents à envoyer
Année de naissance 1963 ou plus ancienne	Scan ou copie du passeport, de la carte d'identité ou du permis de conduire.
Remise de l'exploitation d'ici la fin 2028	Confirmation écrite du service de conseil qu'un entretien de conseil personnel a eu lieu.
Projet de construction d'étable bloqué <sup>1</sup>	- Scan ou copie de l'accusé de réception officiel de la demande de permis de construire ; - Description du projet de construction.
Projet de construction d'étable en cours <sup>1</sup>	- Scan ou copie des plans du projet de construction d'étable ; - Brève description de l'état d'avancement du projet.

<sup>1</sup> Dès que la construction de l'étable est terminée et que l'exploitation s'est inscrite à SST, SRPA ou à la contribution à la mise au pâturage, elle s'inscrit au « tapis vert ».

Les chefs d'exploitation notamment d'un certain âge doivent pouvoir continuer à produire du lait jusqu'à la fin de leur vie active sans devoir investir dans une nouvelle étable. Le « Tapis vert » est complété avec un «délai transitoire» de cinq ans pour ces exploitations. Cette mesure souligne notamment l'aspect social du standard.

Les exploitations qui planifient la construction d'une étable remplissant les exigences des programmes SST, SRPA ou contribution à la mise au pâturage ou dont le projet de construction est bloqué, peuvent aussi avoir recours au « délai transitoire ». Ce dernier est limité au 31 décembre 2028.

### Le bilan de masse prend fin cette année

Avec ces nouveautés, toutes les exploitations laitières pourront s'inscrire au « Tapis vert » ou s'enregistrer pour le « délai transitoire » d'ici la fin de l'année.

Le bilan de masse ne sera plus valable pour le lait du « Tapis vert » dès le 1er janvier 2024, à savoir que tout le lait remplira les exigences du « Tapis vert » ou sera enregistré, dans des cas exceptionnels, pour le «délai transitoire».

Le lait non enregistré ne sera ni négocié, ni transformé à partir de 2024. Cela signifie que tous les acheteurs au premier échelon, les transformateurs et les détaillants réceptionneront uniquement du lait et de la crème suisses de la part d'acteurs inscrits au « Tapis vert » à partir de début 2024.

### Pour les producteurs de lait de non-ensilage

Sans inscription au Tapis-vert :

- La fromagerie ne pourra plus livrer sa crème à l'industrie
- Le lait de rendement ne pourra pas être livré à l'industrie



Au vu de la situation tendue sur le marché du fromage, il serait mal venu que le lait de régulation soit transformé en spécialités copiant les fromages AOP.

Les possibilités de compensation ou mesures transitoires sont aussi applicables au lait de fromagerie !



Gruyère AOP / Vacherin fribourgeois AOP  
Sans label Swissmilk green



**Dès 2024**

Crème de fromagerie



Lait de rendement/régulation



## Supplément de prix «Tapis vert»

**01.09.2019 : Augmentation de prix de 3 ct/kg de lait A**

*Décision assemblée IP Lait du 02.05.2019*



Lait Gruyère AOP et Vacherin Fribourgeois AOP : **+ 0.19 ct/kg** de lait pour la crème de fromagerie

**01.04.2020 : Augmentation lait de Gruyère AOP : + 2.75 ct/kg de lait**

Acceptation par les 3 collèges de l'IPG de l'augmentation du prix conditionnée à **aucune revendication supplémentaire** en vertu de projet Durabilité (comme par exemple Tapis vert ou autre). D'autre part, deux autres conditions sont liées à cette augmentation à savoir d'avoir **un minimum de 5 livreurs de lait** par site de production et qu'aucun des livreurs ne doit représenter **plus d'un tiers de la quantité** totale traitée sur le site.

## Agenda

### Evénements FSFL

#### Assemblées d'information pour Stés de fromagerie

27 novembre 2023 Tavel  
29 novembre 2023 Le Crêt  
19 avril 2024  
Assemblée des délégués FSFL

#### Autres assemblées

20 octobre 2023  
31 octobre 2023  
22 novembre 2023  
23 novembre 2023  
Assemblée des délégués IPVF  
175<sup>e</sup> anniversaire UPF  
Assemblée des délégués IPG  
Journée régionale d'info PSL